

Education/Harcèlement en milieu scolaire

Les téléphones portables bientôt interdits d'accès à l'école ?

LLIM
Libreville/Gabon

Le ministère de l'Éducation nationale envisage l'adoption d'un texte de loi dans ce sens pour plusieurs raisons. Lors d'une visite au CES Bâ Oumar de Libreville, le ministre d'État Francis Nkea en a dit davantage sur cette éventualité.

DANS le cadre des visites qu'il entreprend depuis plusieurs mois au sein des établissements scolaires de Libreville et de l'intérieur du pays, le ministre d'État chargé de l'Éducation nationale, Francis Nkea Ndzigue, s'est rendu le mercredi 21 novembre dernier au Collège d'enseignement secondaire (CES) Bâ Oumar, dans le 1er arrondissement de Libreville.



Photo : LLIM

Le ministre d'État Francis Nkea Ndzigue a annoncé au CES Bâ Oumar l'intention du gouvernement d'interdire le téléphone portable à l'école. Photo de droite : Forte mobilisation des élèves lors du passage du ministre de l'Éducation nationale.



Photo : LLIM

Une visite qui coïncidait avec la célébration de la Journée internationale de la protection des droits de l'enfant. Le membre du gouvernement a saisi cette occasion pour annoncer une décision portant sur la sécurisation de la vie en milieu scolaire. Il a, notamment,

fait état d'un projet de loi visant l'interdiction de l'accès et de l'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte des établissements scolaires. Le ministre d'État Nkea a expliqué qu'il s'agit là, entre autres, de faire face au cyber harcèlement en milieu scolaire, à la triche-

rie durant les examens, de préserver les apprenants contre des contenus choquants, de ramener l'ambiance des cours de récréation classique d'antan en mettant fin aux musiques insupportables actuellement distillées durant la récréation, d'augmenter la concentration

des élèves, etc. Pour sa part, la principale du CES Bâ Oumar, Manita-Flore Malemba Moutoto, après avoir loué l'initiative du ministre de l'Éducation nationale, a fait part à ce dernier des difficultés du collège dont elle a la charge. Affirmant qu'elles sont de deux ordres : « l'insécurité

autour de l'établissement car, à plusieurs reprises, nos élèves se font agresser par des voyous. La deuxième préoccupation est celle relative au manque d'enseignants dans les matières suivantes : mathématiques, sciences physiques, allemand, ... », a-t-elle souligné.

Suite aux fausses informations véhiculées sur la toile

"Fake news": une législation en préparation



Photo : AFP/L'Union

Véhiculés par les réseaux sociaux, les fake news devraient être jugés comme des délits.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Face aux multiples dérapages dus à ces fausses informations relayées via les réseaux sociaux, un projet de texte destiné à encadrer cette pratique serait en élaboration dans le milieu de la justice.

IL ne se passe plus un jour sans que la toile ne soit inondée des rumeurs les plus folles. Communément appelées "fake news", ces informations sont en plus partagées avec une extrême rapidité d'un internaute à un autre. Sans pourtant que ces derniers n'accordent le moindre intérêt à la vérification de ces informations souvent infondées. Ce que les diffuseurs de ces fausses nouvelles ignorent certainement, c'est qu'un texte de loi est en gestation dans le but de juguler, un tant soit peu, la criminalité

et la malveillance via ce type d'informations. Parmi les "fake news" qui viennent de défrayer la chronique, l'incendie supposé à l'Institut international Berthe et Jean d'Essassa. Dans une publication accompagnée d'une photographie - qui avait plutôt un rapport avec un brasier survenu sous d'autres cieux-, on pouvait lire : "Urgent, Urgent, Urgent, Urgent, Urgent, Urgent!!! Berthe et Jean en feu... Où sont les pompiers ? L'école de Marie Madeleine Mborantsou est actuellement dans les flammes". Dans une autre publication tout aussi mensongère, le directeur de cabinet du président de la République, Brice Laccruche Alihanga, aurait été interdit de sortie du territoire national. Alors même que l'intéressé n'avait jamais initié une telle démarche. Du reste, le haut fonctionnaire du palais du bord de mer est tout à fait libre de

ses mouvements. Il y a cinq mois, d'autres informations relayées sur les réseaux sociaux faisaient état de la découverte d'une quinzaine d'enfants morts par noyade sur la plage du Tropicana, très fréquentée des jeunes Librevillois. Là aussi, il a fallu une descente du procureur de Libreville d'alors, Steeve Ndong Essame Ndong, dans les différentes morgues de la capitale, pour découvrir que le bilan était très loin du nombre hallucinant donné sur la toile. Les enquêteurs n'avaient trouvé que trois corps d'élèves du CES d'Akébé. Et aucune famille n'avait revendiqué un corps en plus. Au sortir de l'enquête de voisinage menée sur cette affaire, le premier responsable du parquet avait stigmatisé des "informations tendancieuses visant à manipuler l'opinion publique sur ce drame". Aussi, M. Ndong Essame Ndong avait-il appelé à l'extrême

vigilance relativement au chiffre erroné de 15 morts, qui n'était finalement qu'un grossier mensonge : un fake news. Pour décourager les auteurs des fake news, une

source bien introduite au Palais de justice de Libreville indique, à ce propos, qu'un projet de texte destiné à encadrer les crimes et autres délits perpétrés sur les réseaux sociaux a

été élaboré. Et que ce dispositif normatif n'attendrait plus que l'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée nationale pour être examiné en vue d'une législation en la matière.



CASSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

(Portant nouvelle procédure de paiement des pensions)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite les pensionnés dont les paiements étaient régulièrement effectués par virement à la Postbank, la BGFI Bank et à la Banque Gabonaise de Développement (BGD), à ouvrir des comptes dans les banques commerciales locales avant le 31 décembre 2018.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2019, les pensionnés non bancarisés seront désormais payés trimestriellement aux guichets de la CNSS (à partir des mois de Février, Mai, Août et Novembre de chaque année), ce conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 100 du Code de Sécurité Sociale.

Notre ambition, mieux vous servir.

Fait à Libreville, le 19 NOV. 2018

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+381) 01 79 12 00 • Fax : (+381) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 903
www.cnss.ga • facebook : cassinatocassecuritesocialedegabon-officiel